

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD\_26\_049  
DIA 079 195 26 00023

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 19 rue Saint Charles » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 19 rue Saint Charles » et cadastrée section AC n°282 d'une superficie totale d'environ 115m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur POIDEVINEAU Dominique

**ARTICLE 2 :** Maitre Perrine LHERMITTE, notaire à NUEIL-LES-AUBIERS, 71 avenue Saint Hubert (79250), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,  
Le 21 avril 2026

Jérôme BARON, Maire-adjoint délégué  
à la revitalisation et au foncier

